

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. Permis de conduire

L'âge minimum du locataire et de tout conducteur est fixé à 21 ans.

Chaque conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B en cours de validité depuis au moins deux ans.

Le véhicule ne peut être conduit que par les personnes désignées lors de la prise de possession. Le locataire est tenu de communiquer les noms et adresses de tous les conducteurs, même occasionnels.

La remise du véhicule est conditionnée à la présentation :

- d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport),
- d'un permis de conduire valide.

Tout retard dû à la non-présentation de ces documents sera à charge du locataire. À défaut de présentation dans un délai raisonnable, le loueur se réserve le droit de résilier le contrat.

Un permis de conduire international peut être exigé pour les conducteurs hors Union européenne.

2. Réservation et acompte

Toute réservation doit être confirmée par écrit par le loueur.

Un acompte de 25 % est exigé pour valider la réservation. Celui-ci doit être payé au plus tard 15 jours avant la date de départ.

La réservation n'est définitive qu'à réception de cet acompte. À défaut de paiement dans les délais, le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation.

3. Caution – Garantie

Une caution est demandée lors de la remise du véhicule afin de garantir la bonne exécution du contrat.

Elle sera restituée dans un délai de 5 jours ouvrables après restitution, sous réserve :

- de l'état conforme du véhicule,
- du paiement de toutes les sommes dues.

Le loueur se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution en cas de dommage constaté, y compris après restitution, pour autant que celui-ci soit dûment prouvé.

4. Assurance et franchise

Le véhicule est assuré conformément aux conditions prévues au contrat.

En cas de sinistre responsable ou en l'absence de tiers identifié, une franchise de **750 € par sinistre** reste à la charge du locataire.

Cette franchise pourra être retenue en tout ou en partie sur la caution.

5. Responsabilité

Le locataire est responsable du véhicule dès la remise des clés jusqu'à sa restitution.

Il est responsable :

- des dommages causés au véhicule,
- des dommages causés par le véhicule,
- des infractions commises durant la location.

Toute infraction entraînera des frais administratifs de 50 €, en plus de l'amende.

6. Départ (Check-in)

Avant le départ :

- une explication complète du véhicule est fournie,
- un état des lieux (check-out) est réalisé et signé par les deux parties.

Le loueur peut refuser la remise du véhicule si ces étapes ne sont pas respectées.

Les heures de départ sont définies d'un commun accord entre le locataire et le propriétaire avant le début de la location.

7. Utilisation du véhicule

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille.

Il est strictement interdit :

- de participer à des compétitions,
- de transporter des matières dangereuses,
- de sous-louer le véhicule,
- de fumer dans le véhicule,
- de transporter des animaux sans accord préalable,
- d'utiliser le véhicule à des fins illégales,
- de dépasser le nombre de passagers autorisé,
- de dépasser le poids total autorisé,
- d'atteler une remorque,
- de circuler sur des routes non adaptées,
- d'utiliser une friteuse à proximité du véhicule,
- d'utiliser des multiprises sur les prises 12V,
- d'utiliser le véhicule pour des séjours au ski sans accord préalable.

Tout manquement peut entraîner la résiliation immédiate du contrat sans remboursement.

8. Kilométrage

Deux formules sont proposées :

- **Kilométrage illimité** : option disponible au tarif de 20 € par jour de location,
- **Kilométrage limité** : défini dans l'offre envoyée au client avant le départ.

Les kilomètres supplémentaires seront facturés selon les conditions prévues dans l'offre.

9. Literie

La literie fournie comprend :

- un matelas,
- deux oreillers,
- un drap de lit,
- des taies d'oreiller.

Ne sont pas fournis :

- la couette,
- le drap-housse.

10. Restitution Check-out

Le véhicule doit être restitué :

- à la date, heure et lieu convenus,
- en présence du loueur pour un état des lieux (check-in).

Les heures de retour sont définies à l'avance avec le propriétaire.

Tout retard pourra être facturé.

Une restitution anticipée ne donne droit à aucun remboursement.

11. Carburant, eau et sanitaires

Le véhicule doit être restitué dans les conditions suivantes :

- **Carburant** : le réservoir de diesel doit être rendu plein.
- **Toilettes** : la cassette WC doit être vidée.
- **Eau propre** : la cuve d'eau ne doit pas être remplie au maximum.

Tout manquement entraînera la facturation de frais supplémentaires.

12. Nettoyage

Le véhicule doit être rendu propre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

À défaut :

- des frais de nettoyage seront facturés,
- le carburant manquant sera facturé.

Le lavage en station automatique (car wash) est interdit.

13. Dégâts

Tout dommage (rayures, bris, etc.) sera facturé sans obligation de devis préalable.

14. Entretien

Le locataire doit vérifier régulièrement :

- le niveau d'huile,
- le niveau d'Ad Blue.

Toute anomalie doit être signalée immédiatement au loueur.

15. Accident

En cas d'accident, le locataire doit :

- prévenir les autorités de police,
 - informer immédiatement le loueur,
 - remplir un constat amiable,
 - ne pas reconnaître de responsabilité.
-

16. Vol et incendie

En cas de vol ou d'incendie, le locataire doit :

- déposer plainte immédiatement,
 - fournir au loueur une copie de la déclaration,
 - restituer les clés du véhicule.
-

17. Annulation

Toute annulation doit être effectuée par écrit.

En cas d'indisponibilité du véhicule, les sommes versées seront remboursées sans indemnité supplémentaire.

18. Force majeure

Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure (accident, vol, incendie, catastrophes naturelles, etc.).

19. Facturation

Toute facture est payable à son échéance.

En cas de retard de paiement :

- des intérêts de 12 % par an seront appliqués,
 - des frais supplémentaires pourront être réclamés.
-

20. Pénalités

Les frais liés au non-respect des présentes conditions générales (retard, nettoyage, non-respect des obligations, etc.) sont fixés par le propriétaire et facturés au locataire.

21. Voyages à l'étranger

Les déplacements sont autorisés uniquement dans :

- l'Union européenne,
- la Suisse,
- la Norvège.

Toute autre destination doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du loueur.